

PROGRAMME DE FORMATION

Diplôme d'État d'Ambulancier

CONTEXTE

L'ambulancier est un professionnel de santé essentiel, premier maillon de la chaîne des soins et du secours. Face aux évolutions des pratiques médicales, aux exigences croissantes en matière de qualité de prise en charge et à la diversité des situations d'urgence, ce métier requiert des compétences techniques, relationnelles et décisionnelles de haut niveau.

Comment assurer le transport sanitaire des patients dans les meilleures conditions de sécurité et de confort ? Comment évaluer l'état clinique d'un patient et mettre en œuvre les gestes de premiers secours adaptés ? Comment communiquer efficacement avec les équipes soignantes et les familles ?

Cette formation de 801 heures, sanctionnée par un Diplôme d'État, prépare les futurs ambulanciers à exercer avec compétence et professionnalisme auprès des patients et des équipes de santé.

IDENTIFICATION DE LA FORMATION

Intitulé de la formation	Diplôme d'État d'Ambulancier
Domaine	Santé - Transport sanitaire - Urgences
Référence	PPP-DE-AMB-2026
Version	4.0 - Janvier 2025
N°Agrément	N°277/280 - 15/12/2023

CERTIFICATION

Code RNCP	RNCP36542
Certificateur	Ministère chargé de la Santé
Niveau de qualification	Niveau 3 (CAP/BEP)
Échéance d'enregistrement	1er juin 2027

FICHE MÉTIER

L'ambulancier et l'auxiliaire ambulancier sont des professionnels de santé pleinement intégrés à la chaîne des soins. Ces professionnels en sont même souvent les premiers maillons.

L'ambulancier transporte les blessés, les malades, les personnes handicapées ou âgées vers les hôpitaux, les cliniques ou les maisons de retraite, au moyen de véhicules spécialement adaptés : les ambulances pour le transport allongé et les véhicules sanitaires légers (VSL) pour le transport assis.

Transporteur spécialisé et auxiliaire sanitaire, l'ambulancier est au service du patient : il l'aide à se rendre jusqu'au véhicule, au besoin en le transportant sur un brancard. Durant le trajet, il veille à son confort et à son état de santé. Il peut intervenir en cas de besoin pour apporter les premiers secours (bouche-à-bouche, massage cardiaque, etc.). Il est souvent secondé par un auxiliaire ambulancier.

En plus de la conduite, l'ambulancier doit assurer la tenue des divers documents administratifs (hospitaliers, sécurité sociale...), l'établissement des dossiers, la perception de la recette, avoir une bonne connaissance des principaux itinéraires à emprunter. Avant et après toute intervention, il assure la vérification et l'entretien des matériels (bouteille d'oxygène, brancard...) du véhicule.

La profession d'ambulancier s'exerce dans le secteur privé commercial (entreprises de transport sanitaire), éventuellement associatif (la Croix-Rouge, par exemple), mais aussi dans le secteur public hospitalier.

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS

Public visé

Cette formation s'adresse à toute personne souhaitant exercer le métier d'ambulancier :

- Personnes âgées de 18 ans minimum
- Salariés en reconversion professionnelle
- Demandeurs d'emploi
- Agents de la fonction publique

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Sous couvert de la validation de l'aptitude par la remise d'un certificat médical d'un médecin agréé par l'ARS. L'accompagnement se fera avec notre référent handicap.

Prérequis

- Être âgé(e) de 18 ans minimum à l'entrée en formation
- Être titulaire du permis de conduire catégorie B (hors période probatoire) depuis au moins 3 ans (2 ans pour les candidats ayant effectué la conduite accompagnée)
- Fournir une attestation préfectorale d'aptitude à la conduite des ambulances
- Certificat médical de non contre-indication et de vaccinations obligatoires aux professions de santé
- Avoir réussi les épreuves du concours de sélection

POSITIONNEMENT ET MODALITÉS DE SÉLECTION

L'accès à la formation se fait sur concours.

Épreuve d'admissibilité

Sélection sur dossier composé de : CV, lettre de motivation, projet professionnel motivé ou analyse de situation.

Épreuve d'admission

Entretien oral devant un jury permettant d'évaluer les motivations, le projet professionnel et les aptitudes relationnelles du candidat.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de cette formation, le stagiaire sera capable de :

- Assurer la prise en charge et le transport des patients vers les établissements de santé
- Développer une approche psychologique, comportementale et sociale adaptée
- Veiller au confort des patients et prodiguer les premiers soins si nécessaire
- Respecter les règles de sécurité et maîtriser les techniques de manutention préventives
- Communiquer de manière adaptée avec les patients et les accompagnants
- Participer à la continuité des soins et connaître les itinéraires adaptés
- Réaliser un recueil de données cliniques et mettre en œuvre des soins adaptés, notamment ceux relevant de l'urgence
- Transporter le patient dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière
- Entretenir les matériels et installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre

- Travailler en équipe et traiter les informations liées aux activités de l'ambulancier

DURÉE, MODALITÉS ET TARIFS

Durée de la formation

Durée totale	801 heures
Enseignement en institut	16 semaines, soit 556 heures
Enseignement en stage	7 semaines, soit 245 heures
Organisation	Formation initiale en continu
Date de début	Lundi 1er septembre 2025
Date de fin	Vendredi 27 février 2026

Horaires

La formation est organisée sur la base de 35 heures par semaine :

8h00 – 12h00 / 13h00 – 17h00 (Lundi, Mardi, Jeudi)

8h00 – 13h30 (Mercredi, Vendredi)

Tarifs

Coût de la formation	9 000 €
TVA	Non applicable (article 261-4-4°-a du CGI)

Modalités communes

Modalité de réalisation	Formation en présentiel
Lieu de formation	16 rue des Balourous, ZAE de Copaya, 97351 Matoury
Rythme	En continu

Vous êtes demandeur d'emploi inscrit à France Travail ?

Le coût pédagogique de la formation peut être financé jusqu'à 100 % par la Collectivité Territoriale de Guyane, sous réserve d'éligibilité. Les frais d'inscription sont payants.

Vous êtes étudiant ?

Le coût pédagogique de la formation peut être financé jusqu'à 100 % par la Collectivité Territoriale de Guyane, sous réserve d'éligibilité. Les frais d'inscription sont payants.

Vous êtes salarié, en reconversion ?

Votre formation peut être financée par Transition Pro. Il faut vous rapprocher de Transition Pro afin de voir si vous êtes éligible. Les frais d'inscription sont payants.

Vous êtes salarié ?

Rapprochez-vous de votre employeur afin qu'il étudie avec vous votre projet de formation auprès de l'OPCO de votre branche professionnelle. Les frais d'inscription sont payants.

Vous êtes agent de la fonction publique hospitalière ?

Il est impératif de vous rapprocher de votre cadre de proximité pour lui faire connaître votre projet afin qu'il soit étudié par le service. Les frais d'inscription sont payants.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Procédure d'inscription

1. Retrait du dossier de candidature auprès de l'institut
2. Constitution du dossier (CV, lettre de motivation, projet professionnel)
3. Dépôt du dossier dans les délais impartis
4. Étude du dossier par la commission de sélection (admissibilité)
5. Convocation à l'épreuve orale d'admission (si admissible)
6. Publication des résultats et confirmation d'inscription
7. Signature du contrat de formation

Délais d'accès

La formation est accessible par concours uniquement. Les épreuves de sélection sont organisées d'avril à juin. L'entrée en formation est prévue en septembre de l'année N+1.

CONTENU DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

L'enseignement en Institut comprend 10 modules, dispensés sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés, de travaux de groupe et de séances d'apprentissages pratiques et gestuels.

La formation est organisée en 5 blocs de compétences permettant l'acquisition de 11 compétences :

Module	Contenu	Durée
Module 1	Relation et communication avec les patients et leur entourage	70 heures
Module 2	Accompagnement du patient dans son installation et ses déplacements	70 heures
Module 3	Recueil de données et évaluation de l'état clinique du patient	105 heures
Module 4	Gestes d'urgence adaptés à l'état du patient (dont AFGSU niveau 2)	63 heures
Module 5	Transport du patient	105 heures
Module 6	Sécurité du transport sanitaire	35 heures
Module 7	Entretien du véhicule et des matériels	14 heures
Module 8	Traitements des informations	35 heures
Module 9	Travail en équipe	21 heures
Module 10	Traçabilité et qualité des soins	14 heures

Accompagnement pédagogique

Suivi pédagogique individualisé des apprenants	7 heures
Travaux personnels guidés (TPG)	10 heures
Accompagnement pédagogique individualisé	7 heures

Stages cliniques et en entreprise (245 heures)

- Parcours Médecine d'urgence Adulte / Enfant (Service des urgences / SAMU – SMUR) : 70 heures
- Entreprise de Transport sanitaire : 70 heures
- Structures de soins de courte et longue durée, soins de suite et réadaptation, EHPAD, enfant et adulte, psychiatrie et santé mentale : 105 heures

MÉTHODES MOBILISÉES

La formation s'appuie sur une pédagogie active et pratique, favorisant l'apprentissage par l'expérience :

- Cours magistraux et apports théoriques
- Travaux dirigés et travaux de groupe
- Séances d'apprentissages pratiques et gestuels
- Mises en situation professionnelles
- Simulations
- Travaux pratiques
- Stages en milieu professionnel

MOYENS TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES

Moyens pédagogiques

- Documentation remise au stagiaire
- Supports de cours
- Mises en situation professionnelles
- Travaux pratiques
- Simulations

Moyens techniques

- Ordinateurs
- Vidéoprojecteur
- Imprimante laser couleur, scanner
- Tableau numérique
- Matériel de simulation (mannequins, brancards, matériel d'urgence)
- Véhicule sanitaire pour mise en situation

Équipe d'encadrement

L'équipe pédagogique est constituée de professionnels qualifiés et expérimentés :

- Cadre hygiéniste
- Formateur infirmier
- Ambulancier diplômé d'État
- Formateur expert en sécurité prévention santé et sécurité au travail (Gestes et postures)
- Chef d'entreprise de transport médical
- Formateur AFGSU
- Médecin urgentiste

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

Évaluation des acquis

- Positionnement initial : évaluation des connaissances et compétences à l'entrée en formation
- Évaluation formative : travaux personnels et de groupe tout au long de la formation
- Évaluation par module : épreuves écrites et/ou orales et/ou pratiques
- Évaluation en stage : compétences professionnelles évaluées en situation réelle (11 compétences à valider)

Évaluation de la satisfaction

- Questionnaire de satisfaction après chaque module
- Tour de table à l'issue de chaque séquence
- Questionnaire de satisfaction à froid (90 jours après la formation)

Suivi de la formation

- Signature de feuilles d'émargement par demi-journée par le stagiaire et le formateur
- La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire
- Livret de suivi pédagogique
- Attestation de fin de formation délivrée à chaque stagiaire
- Certificat de réalisation transmis au financeur

Sanction de la formation

Le diplôme peut s'acquérir par le suivi et la validation de l'intégralité de la formation :

- Présenter et valider l'ensemble des épreuves d'évaluation des 10 modules composant le D.E.A.
- Effectuer la totalité des stages (245h) et valider toutes les 11 compétences exigées
- Les résultats sont transmis à la DGCOPOP (Direction générale de la cohésion et des populations)

Diplôme d'État d'Ambulancier délivré par le Ministère chargé de la Santé.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Projet Professionnel Plus s'engage à rendre ses formations accessibles. Sous couvert de la validation de l'aptitude par la remise d'un certificat médical d'un médecin agréé par l'ARS. Pour toute situation de handicap nécessitant une adaptation de nos modalités pédagogiques ou d'accueil, le futur stagiaire doit fournir un certificat d'aptitude délivré par un médecin agréé par l'ARS. Nous vous invitons à nous contacter en amont de la formation.

Notre référent handicap étudiera avec vous les aménagements possibles (supports adaptés, accessibilité des locaux, outils d'assistance, etc.) afin de garantir les meilleures conditions d'apprentissage.

**Contact référent handicap : DONDON GUYLAINE – 0694 28 53 37 –
administratif1@projetproplus.fr**

INDICATEURS DE RÉSULTATS

(Indicateurs mis à jour annuellement - Données de l'année précédente)

Année : 2024

Indicateur	Résultat
Taux de satisfaction globale	95%
Taux de réussite au Diplôme d'État	81,82 %
Nombre de stagiaires formés	11
Taux d'abandon	0 %
Taux d'insertion professionnelle (6 mois)	100 %

DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Cette formation permet de travailler dans de nombreuses structures :

- Entreprises de transport sanitaire privées
- Ambulance légère et/ou VSL
- Ambulance du SMUR (avec obtention du permis C au préalable)
- Secteur public hospitalier
- Associations (Croix-Rouge, etc.)
- Transport et prise en soins de patients spécifiques : bariatrique, pédiatrie
- Association de Transport Sanitaire Urgent (ATSU)
- Ambulance de secours et de soins d'urgence (ASSU)

SUITE DE PARCOURS

Il est possible de poursuivre son parcours professionnel :

- Régulateur dans une société de transport privée
- Aide-soignant (équivalence et/ou allègement de formation possible pour une entrée en IFAS)
- Infirmier par le biais de la formation continue pour les ambulanciers hospitaliers

PASSERELLES

Le diplôme d'État d'Ambulancier permet d'accéder à d'autres formations du secteur sanitaire avec des dispenses ou allègements de modules selon les diplômes déjà obtenus.

Titulaires de l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU) niveau 2

Dispense du module 4 relatif aux gestes d'urgence.

CONTACT

Organisme	Projet Professionnel Plus
Adresse	16 rue des Balourous, ZAE de Copaya, 97351 Matoury
Téléphone	0594 28 44 35 / 0694 23 46 65
Email	accueil@projetproplus.fr
Site internet	www.projetproplus.fr
N° de déclaration d'activité	96 97 302 88 97
SIRET	435 190 830 000 32
Code APE	8559A
N° Finess	970305128

**Cette formation conduit à une certification professionnelle inscrite au RNCP.
RNCP36542 - Diplôme d'État d'Ambulancier - Niveau 3**

Document mis à jour le : Janvier 2025